

Rapport du Président

Séance publique du
lundi 28 mars 2022

N° CD-2022-2-8-2

N° applicatif 3498

8^{ème} Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

Service instructeur

Service budget et dette

Service consulté

REPRISE ET AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS CUMULES DE L'EXERCICE 2021 AU BUDGET PRIMITIF 2022

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer la reprise par anticipation des résultats prévisionnels de l'exercice 2021 du budget principal dans les équilibres du budget primitif 2022 pour un montant global cumulé de 202,9 M€. Le résultat excédentaire de fonctionnement (279,2 M€) est affecté prioritairement à la couverture du besoin d'investissement (76,3 M€), et le solde est affecté à hauteur de 195,2 M€ en investissement et de 7,7 M€ en fonctionnement.

La reprise anticipée des résultats 2021

La reprise anticipée des résultats est prévue à l'article L3312-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Elle permet de reprendre, au budget primitif (BP), les résultats de l'exercice clos avant l'adoption du compte administratif relatif à cet exercice.

La reprise anticipée des résultats se justifie par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable (Annexe 1).

Lors de l'approbation du compte de gestion et du vote du compte administratif de l'exercice 2021, les résultats seront définitivement arrêtés et affectés. Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants repris par anticipation, la collectivité procédera aux ajustements nécessaires dès le vote du compte administratif.

L'instruction budgétaire et comptable précise que lorsque le résultat de fonctionnement est repris par anticipation, la reprise s'effectue dans les mêmes conditions que si elle intervenait après le vote du compte administratif :

- L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement ;
- le solde disponible peut être inscrit soit en excédent de fonctionnement reporté, soit en section d'investissement.

La proposition d'affectation provisoire du résultat prévisionnel de l'exercice 2021 du budget principal

Le résultat se présente comme suit :

• **En investissement :**

Dépenses d'investissement 2021	393 870 125,99
Recettes d'investissement 2021	270 164 684,22
<i>Résultat d'investissement de l'exercice 2021</i>	<i>-123 705 441,77</i>
Résultat d'investissement antérieur reporté (001)	47 432 782,86
Résultat global d'investissement	-76 272 658,91

• **En fonctionnement :**

Dépenses de fonctionnement 2021	1 641 586 507,08
Recettes de fonctionnement 2021	1 854 524 648,41
<i>Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021</i>	<i>212 938 141,33</i>
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (002)	66 253 755,88
Résultat global de fonctionnement	279 191 897,21

Je vous propose donc :

- de constater, en section de fonctionnement, un résultat annuel 2021 de 212 938 141,33 € et un report de résultat cumulé de 66 253 755,88 €, portant ainsi le résultat cumulé de fonctionnement 2021 à 279 191 897,21 €,
- de constater, en section d'investissement, un résultat annuel 2021 de - 123 705 441,77 € et un report de résultat cumulé de 47 432 782,86 €, portant ainsi le résultat cumulé d'investissement 2021 à - 76 272 658,91 €,
- d'autoriser la reprise par anticipation des résultats prévisionnels 2021,
- d'affecter de manière anticipée l'excédent cumulé de la section de fonctionnement de 279 191 897,21 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 76 272 658,91 € (nature 1068 au BP 2022),

- d'affecter le solde, soit 202 919 238,30 €, en dotation complémentaire en section d'investissement à hauteur de 195 219 238,30 € (nature 1068 au BP 2022) et en excédent de fonctionnement reporté à hauteur de 7 700 000 € (nature 002 au BP 2022).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY